

Rapport trimestriel RI : Ressources des bénéficiaires et dynamique du système (mai 2017)

1. Vue générale (janvier 2017)
2. Couverture des besoins (janvier 2017)
3. Activité lucrative (janvier 2017)
4. Evolutions 2012 - 2017
5. Entrées et sorties du dispositif

Annexes :

1. Fiche RI (janvier 2017)
2. Couverture des besoins et activité lucrative (janvier 2017)
3. Cohortes octobre 14 – octobre 15

Auteur : Mme Christine Wenker-Pont (SG-DSAS)
Tél. : 021 / 316.50.22
Courriel : christine.wenker-pont@vd.ch

Contact : M. Antonello Spagnolo (SPAS)
Tél. : 021 / 316.50.23
Courriel : antonello.spagnolo@vd.ch

Rappel concernant le périmètre d'étude de ce rapport

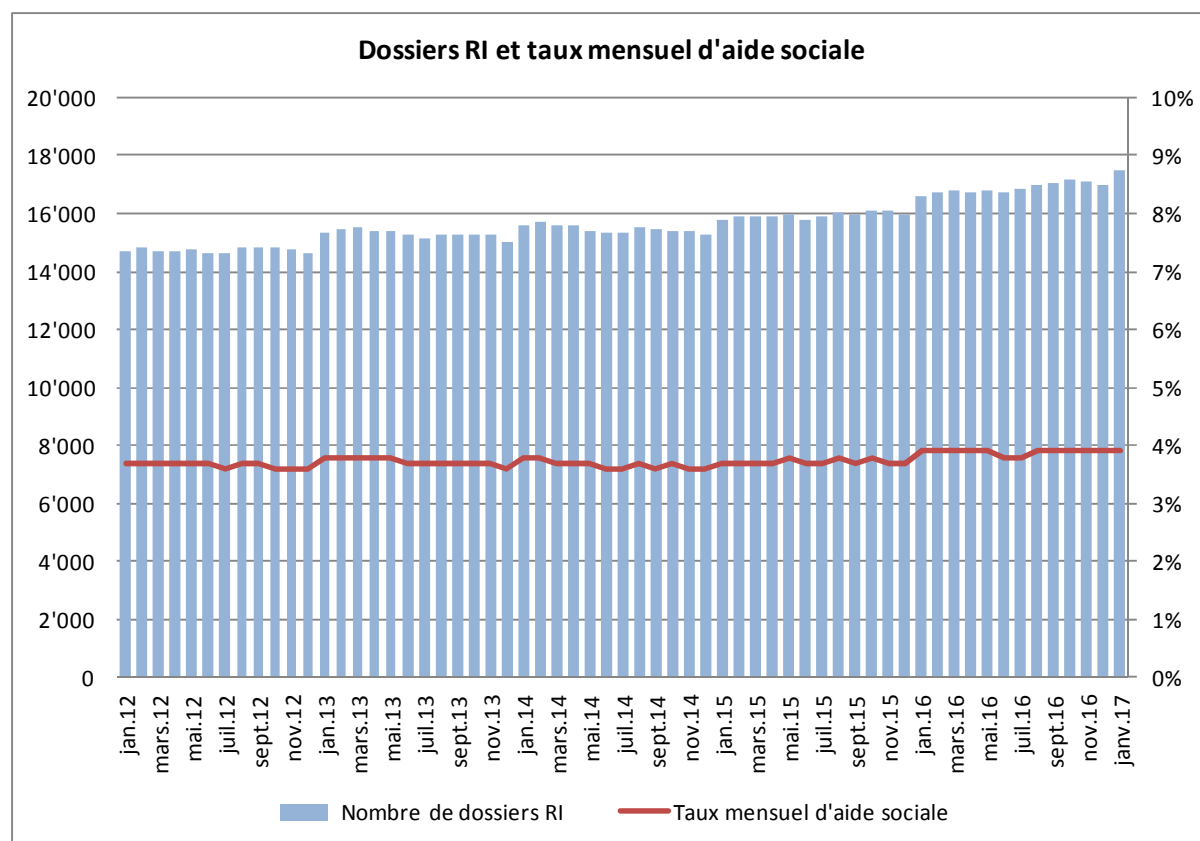
Est pris en compte ici tout dossier RI, ramené au mois de prestation considéré, ayant fait l'objet d'une prestation financière pour l'un de ses membres. Ce dossier est dit « actif ».

A noter que le paiement a lieu le plus souvent au cours du mois de prestation, mais parfois aussi au cours des deux mois qui lui succèdent.

1) Vue générale (janvier 2017)

Pour le mois de janvier 2017, le nombre de dossiers RI s'élève à 17'475 ; cet effectif est supérieur de 5,2% à celui de janvier 2016 (+860 dossiers). La variation annuelle du nombre de dossiers gérés par les CSR¹ est de 3,3%, celle des autres autorités d'application est de 25,8% ; parmi ces autres autorités d'application, le CSIR enregistre une augmentation de 209 dossiers entre janvier 2016 et janvier 2017. Pour rappel, les charges relatives aux dossiers gérés par le CSIR (prestations financières pour les bénéficiaires et frais de personnel du CSIR) sont financées par la Confédération. Il faut relever que l'augmentation du nombre de dossiers RI est essentiellement due à la hausse du nombre de dossiers de personne seule. La croissance relative du nombre de dossiers RI est par conséquent plus élevée que celle du nombre de bénéficiaires RI (+5,2% contre +4,0% pour les bénéficiaires entre janvier 2016 et janvier 2017). Le taux mensuel d'aide sociale², qui mesure le rapport entre bénéficiaires RI et population résidante, s'établit à 3,9% en janvier 2017, il reste stable [Gr.1].

Gr.1



¹ CSR : centre sociaux régionaux

² Le taux mensuel d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidante permanente de 18 à 64 ans. Il figure sur la fiche RI de StatVD, annexe 1.

T.1

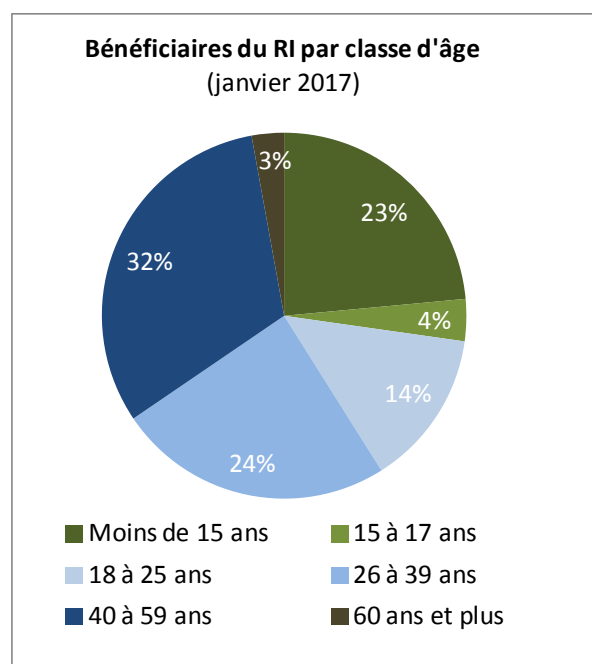
	Variation par rapport au même mois de l'année précédente			
Août 15	+ 3.4%		+ 5.9%	Août 16
Septembre 15	+ 3.6%		+ 6.4%	Septembre 16
Octobre 15	+ 4.6%		+ 6.7%	Octobre 16
Novembre 15	+ 4.3%		+ 6.3%	Novembre 16
Décembre 15	+ 4.5%		+ 6.4%	Décembre 16
Janvier 16	+ 5.5%		+ 5.2%	Janvier 17
Moyenne sur 6 derniers mois	+ 4.3%		+ 6.1%	

Au cours du dernier semestre (août 2016 à janvier 2017), l'augmentation moyenne du nombre de dossiers RI mensuel par rapport aux mêmes mois de l'année précédente est de 6,1% ; elle est plus élevée qu'au même semestre de l'année précédente : +4,3% [T.1]. Le CSIR enregistre 23,5% d'augmentation moyenne sur les six derniers mois par rapport à l'année passée alors que le nombre de dossiers RI gérés par les CSR augmente de 4,5% en moyenne sur cette même période.

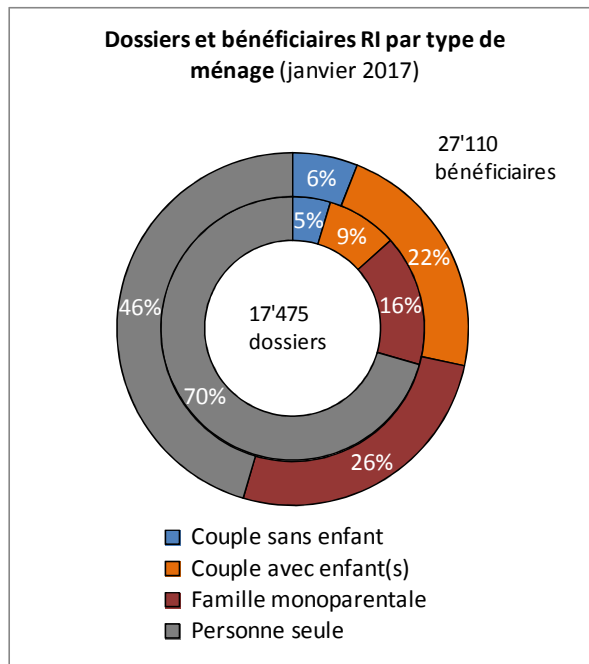
Les 17'475 dossiers de janvier 2017 concernent 27'110 personnes.

La répartition des bénéficiaires RI par catégories d'âge s'inspire des groupes d'âge auxquels s'adressent les différents programmes mis en place par le Service de prévoyance et d'aide sociale (FORJAD, FORMAD, rente-pont, projet pilote) pour venir en aide aux personnes dans le besoin tout en soutenant leurs efforts pour s'affranchir de l'aide sociale. En janvier 2017, les mineurs représentent 27% des bénéficiaires de l'aide sociale. Les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans représentent 14% de l'ensemble des bénéficiaires (3'751 personnes). Près d'un quart des bénéficiaires sont âgés de 26 à 39 ans (6'603 personnes), environ un tiers a entre 40 et 59 ans et seul 3% de l'ensemble des bénéficiaires ont 60 ans et plus (774 personnes) [Gr.2].

Gr.2



Gr.3

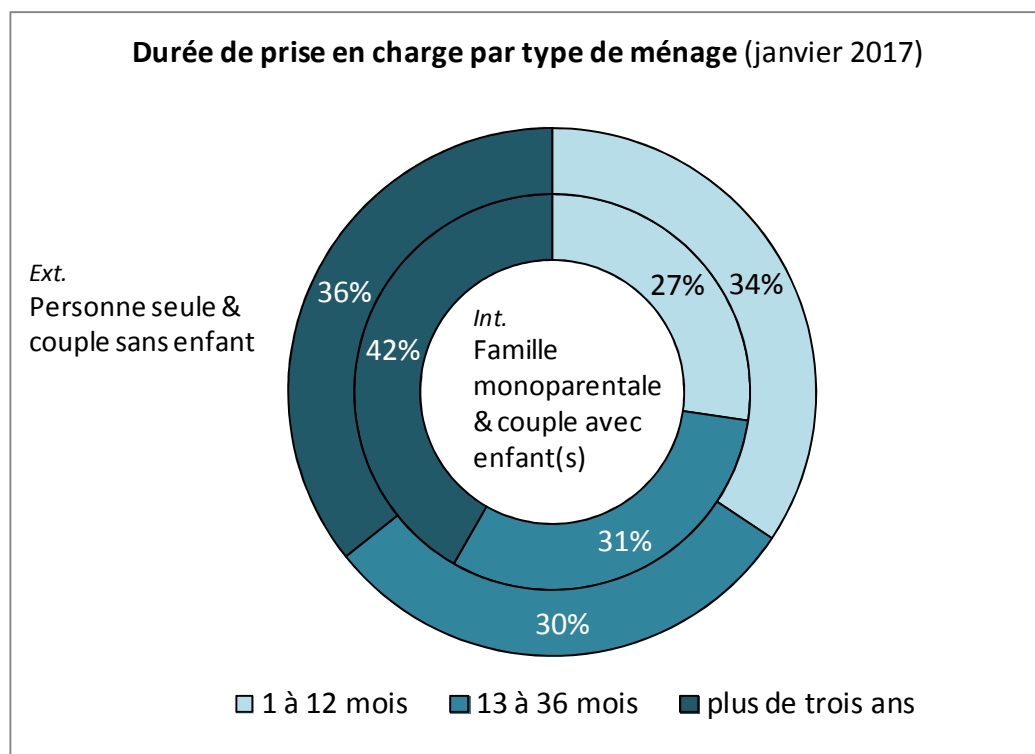


Au fil du temps, on constate que la part des dossiers de personne seule augmente au RI : depuis février 2016, 70% des dossiers sont des dossiers de personne seule [Gr.3]. A contrario, la part des familles monoparentales diminue, en janvier 2017, elle représente 16% des dossiers RI et 26% des bénéficiaires (2'813 dossiers pour 7'095 personnes). Les familles composées de couples avec enfant(s) comptent pour 9% des dossiers et 22% des bénéficiaires (1'524 dossiers pour 6'069 personnes). Aux personnes seules et aux familles avec enfant(s) s'ajoutent les couples sans enfant, au nombre de 809 en janvier 2017. Par ailleurs, on relève qu'une personne sur deux au RI vit au sein d'un ménage comprenant un ou plusieurs enfants.

La durée de prise en charge peut être calculée de différentes manières. Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de calculer, sur les dossiers actifs en janvier 2017, le nombre de mois écoulés depuis la date de la dernière décision d'octroi du RI (dernière IDEC).

La durée de prise en charge dépend du type de ménage : elle est plus longue pour les familles avec enfant(s) que pour les personnes seules et les couples sans enfant. En janvier 2017, 42% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont une prise en charge qui dure depuis plus de 3 ans contre 36% des autres types de dossiers (personnes seules et couples sans enfant) [Gr.4]. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés par type de ménage et intervalles de durée de 6 mois.

Gr.4



Les enfants entraînent des charges supplémentaires qui peuvent conduire les ménages disposant de faibles revenus à recourir au RI, par ailleurs, dans le cas des familles monoparentales, les enfants constituent souvent un obstacle à la prise d'une activité lucrative ou à une augmentation du taux d'activité susceptible d'élever le niveau des ressources.

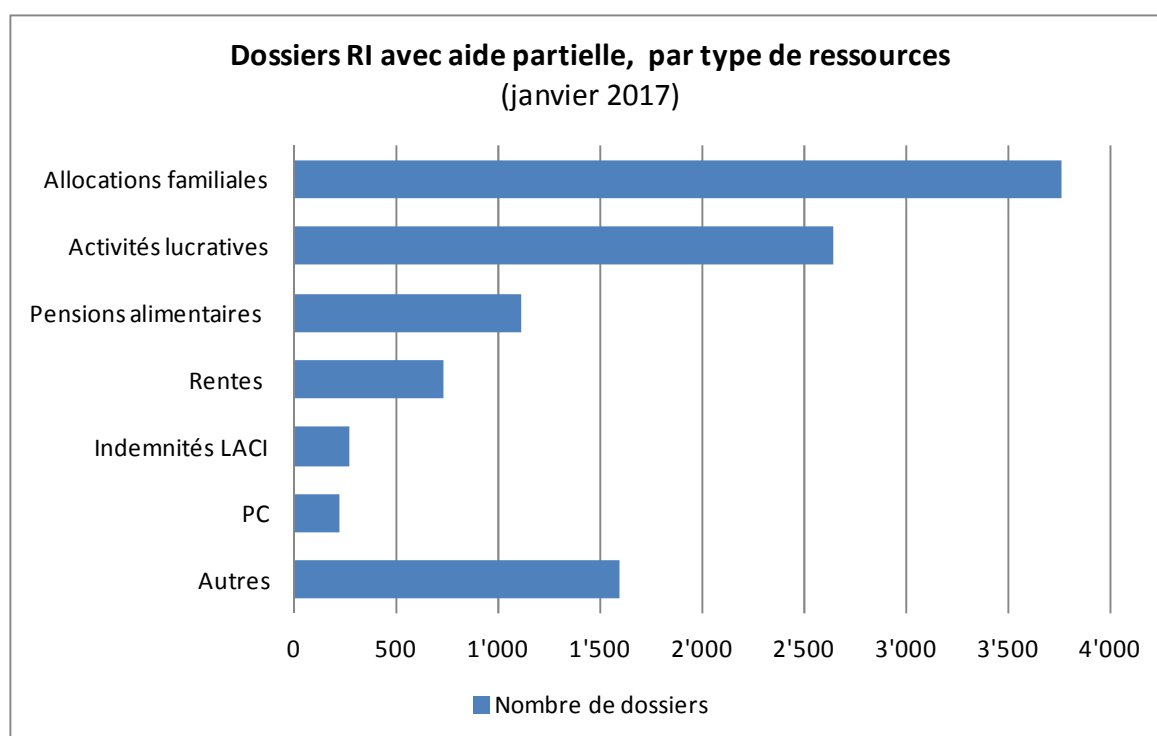
2) Couverture des besoins (janvier 2017)³

Dans le cadre du RI, les besoins vitaux sont déterminés par un barème, en fonction de la composition du ménage⁴.

En janvier 2017, 59% des dossiers RI ont perçu une aide financière complète ; autrement dit, il n'existait pas d'autre ressource que le RI pour couvrir les besoins des personnes concernées par ces dossiers.

Le RI est versé en complément à d'autres ressources pour environ 7'200 dossiers. Pour ces dossiers, le RI complète une ou plusieurs autres ressources dont les plus fréquentes sont les allocations familiales et les ressources provenant d'une activité lucrative [Gr.5].

Gr.5



Selon le type de ménage concerné, la proportion d'aide complète diffère passablement. Ce sont avant tout les personnes seules qui n'ont pas d'autres ressources que le RI : 76% des personnes seules ont une aide complète. Les autres types de ménages ont majoritairement des aides partielles [Gr.6].

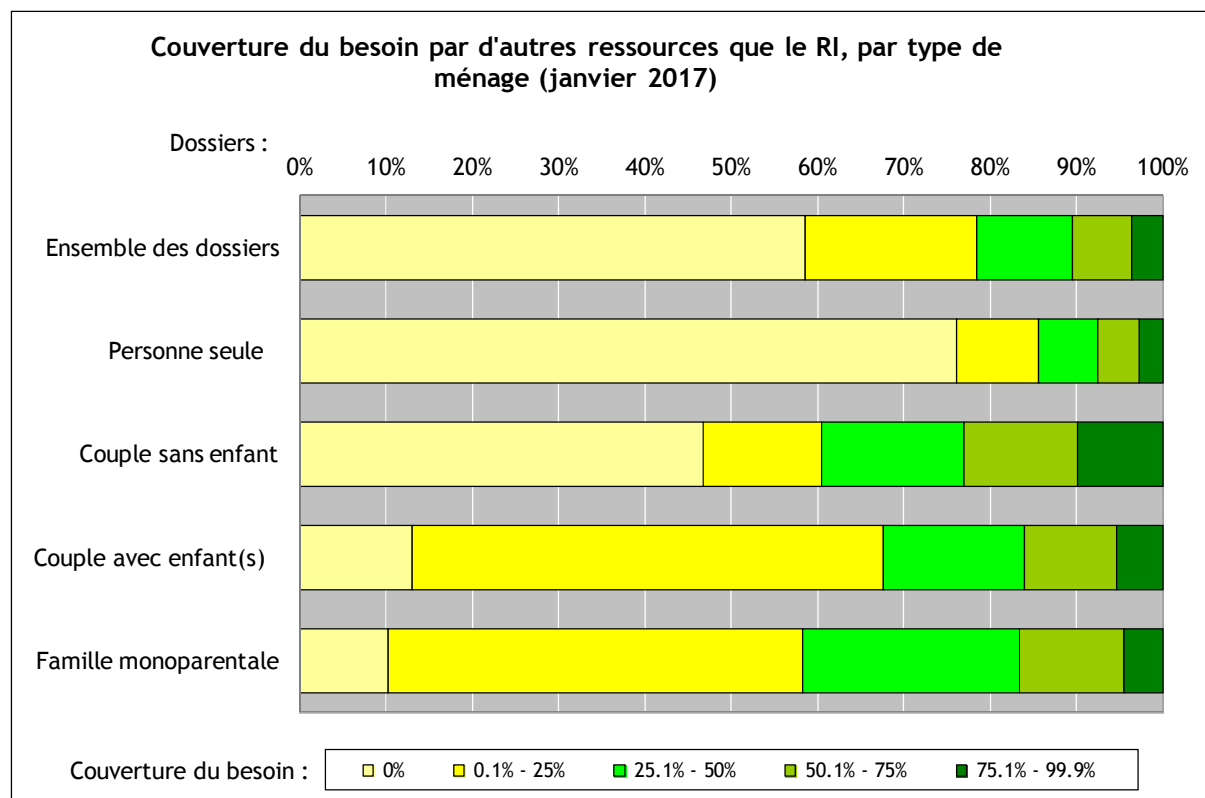
Certains dossiers ont un taux de couverture de leurs besoins, par d'autres ressources que le RI, relativement élevé. Ainsi, 1'821 dossiers disposent de ressources supérieures à la moitié de leurs besoins, dont 629 dossiers pour lesquels leurs ressources dépassent les trois quarts de leurs besoins (4% de l'ensemble des dossiers).

L'annexe 2 présente un tableau détaillé du taux de couverture du besoin selon le type de ménage et la durée d'aide.

³ Source : SPAS.

⁴ Le règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise définit des forfaits pour l'entretien et l'intégration sociale et les montants maximums admis pour le loyer et les frais afférents.

Gr.6



3) Activité lucrative (janvier 2017)⁵

Les bénéficiaires du RI qui exercent une activité lucrative ont droit à une franchise déduite lors du calcul du montant de l'aide⁶.

La proportion de dossiers, qui disposent de ressources provenant d'une activité lucrative, tend à diminuer grâce à la mise en place des PC familles ; celles-ci permettent à une partie des familles avec un revenu lucratif de s'affranchir du RI. En janvier 2017, les dossiers RI avec activité lucrative ne représentent que 15,1% de l'ensemble des dossiers, soit quelques 2'640 dossiers.

La proportion de dossiers avec activité lucrative reste cependant plus élevée pour les couples sans enfant (31%, 254 dossiers) et les couples avec enfant(s) (28%, 429 dossiers), que pour les familles monoparentales (19%, 523 dossiers) et les personnes seules (12%, 1'440 dossiers) [Gr.7].

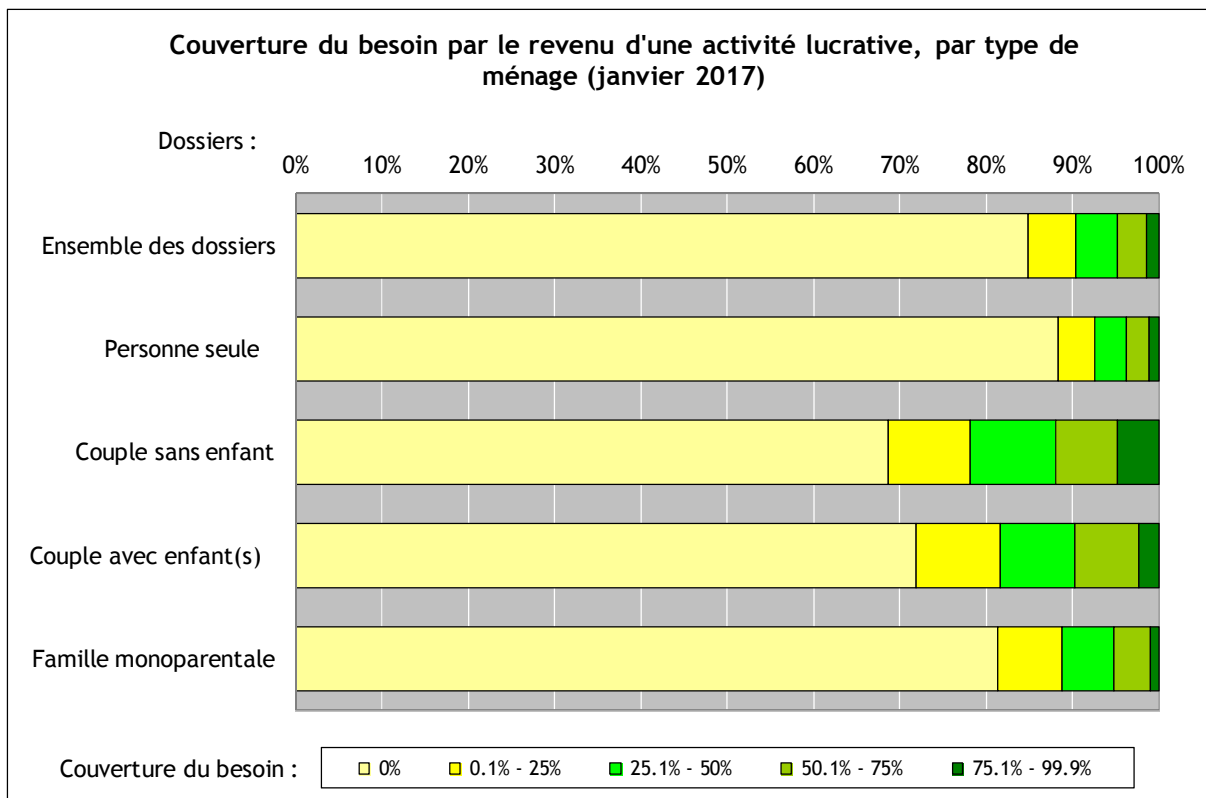
Au RI, seuls 5% des dossiers bénéficient d'un revenu provenant d'une activité lucrative qui leur permet de faire face à plus de la moitié de leurs besoins ; dont 1.4% (245 dossiers en janvier 2017) ont un revenu lucratif qui couvre plus des trois quarts de leurs besoins.

La part de ces taux de couverture des besoins par le revenu d'une activité lucrative est faible quel que soit le type de ménage ; toutefois, parmi les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), la proportion de ceux qui couvrent plus de la moitié de leurs besoins grâce à leur revenu lucratif, est significativement plus élevée que pour les personnes seules ou les familles monoparentales. Pour le détail, voir l'annexe 2.

⁵ Source : SPAS.

⁶ Fr. 200.- au maximum pour une personne seule, Fr. 400.- au maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

Gr.7



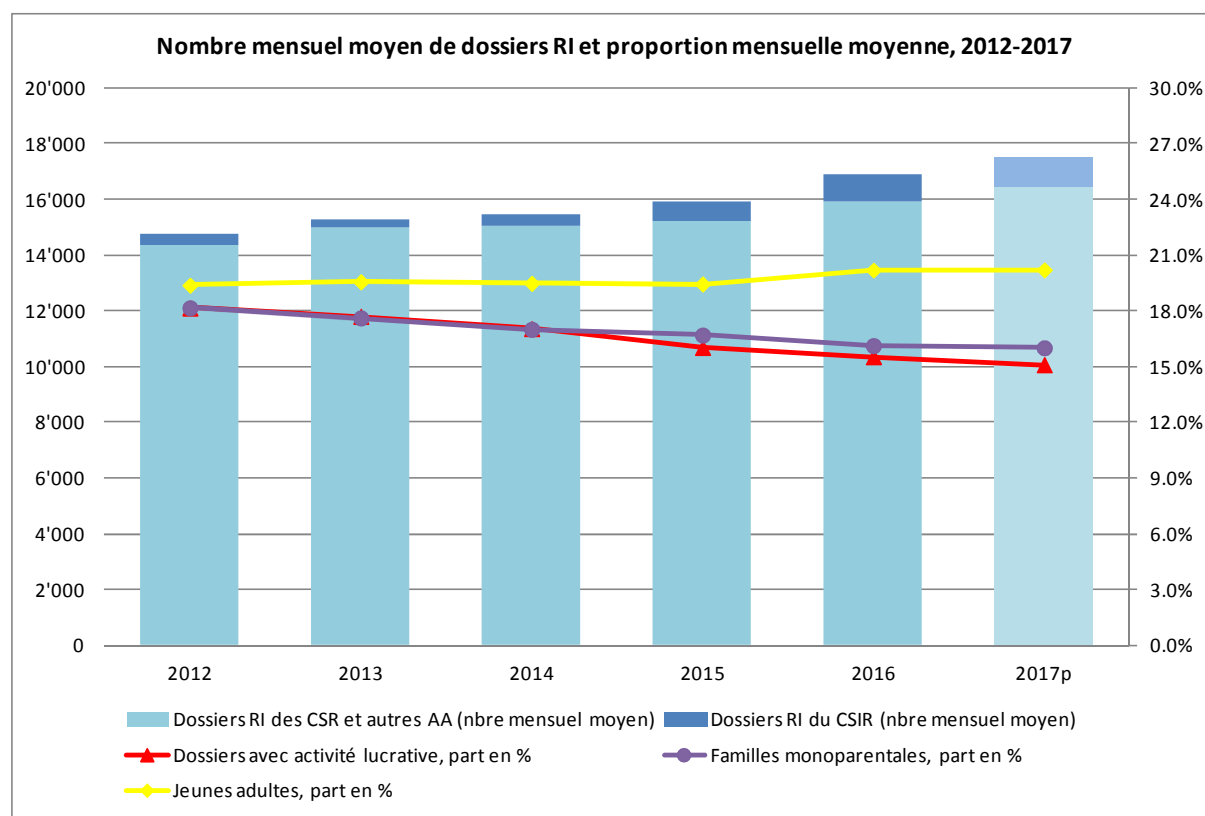
4) Evolutions 2012-2017⁷

Le nombre mensuel moyen de dossiers RI⁸ passe de 14'700 en 2012 à 16'900 en 2016. Après un ralentissement de la progression du nombre de dossiers RI en 2014, la tendance est à la hausse, suite notamment à la forte augmentation du nombre de dossiers gérés par le CSIR⁹ et à celle du nombre de dossiers de personne seule.

Grâce à l'entrée en vigueur du régime des PC familles qui a pour objectif d'aider les familles pauvres qui travaillent à concilier vie professionnelle et vie familiale, on constate que le poids des familles à l'aide sociale est en constante diminution. La part des familles monoparentales ainsi que la part des dossiers avec activité lucrative se situent actuellement en dessous des années précédentes. Force est de constater que malgré cela la proportion de ménages monoparentaux est sensiblement plus importante à l'aide sociale que dans la population vaudoise. Les ménages monoparentaux représentent en effet 7% de l'ensemble des ménages privés¹⁰ contre 16% des ménages au RI.

La proportion de dossiers de jeunes adultes augmente légèrement en 2016 et atteint les 20%.

Gr.8



⁷ Source : données 2012-2017 : fiches RI et séries de Statistique Vaud.

⁸ 2012 à 2016 : valeurs sur 12 mois ; 2017 : valeurs de janvier.

⁹ En 2014, le CSIR gérait en moyenne 420 dossiers par mois, en 2016, la moyenne est à 950.

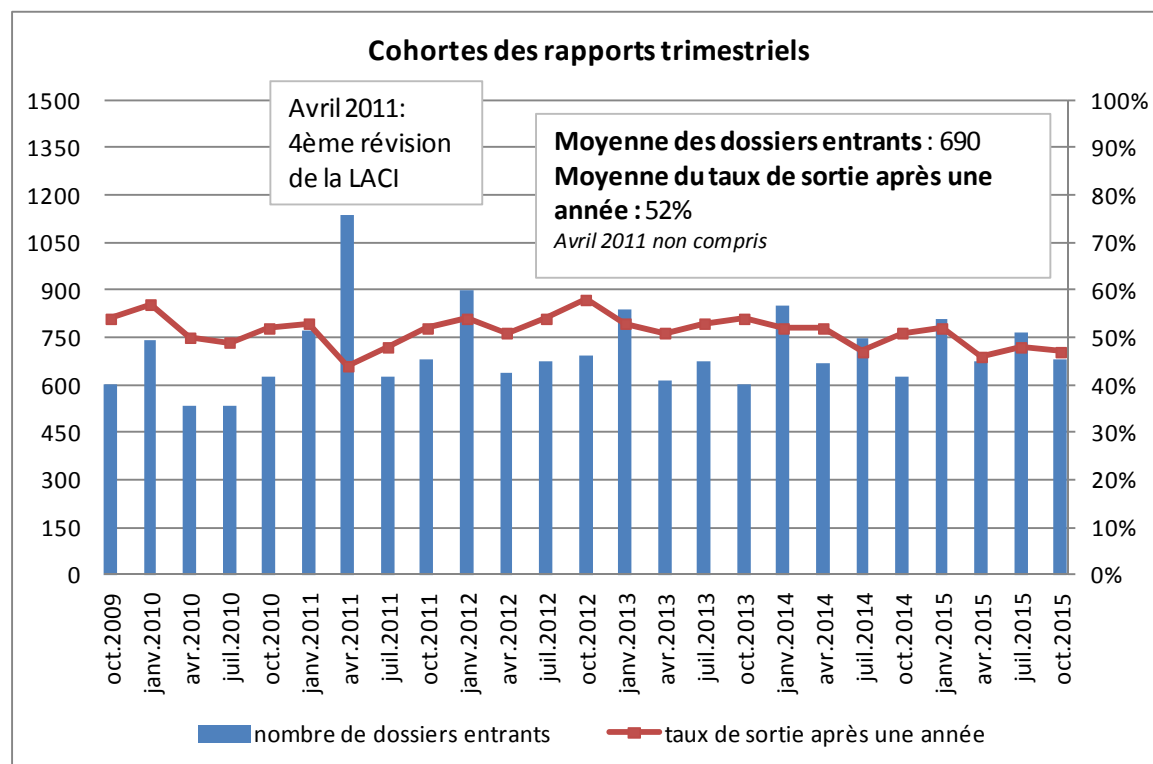
¹⁰ Source : OFS, Relevé structurel 2014. Obtenus par échantillonnage, les résultats du RS correspondent à des estimations assorties d'une marge d'erreur représentée sous la forme d'un intervalle de confiance à 95%. Pour le canton de Vaud, la part des ménages monoparentaux est estimée à 6,9% du total des ménages avec un intervalle de confiance de +/- 0.3 point de pourcent.

5) Entrées et sorties du dispositif¹¹

L'analyse de l'évolution dans le temps des entrées et des sorties du RI se fonde sur deux groupes de dossiers RI, que nous appelons ici « cohortes » : ceux ouverts en octobre 2014, resp. en octobre 2015.

Avec 680 dossiers entrants, la cohorte d'octobre 2015 est dans la moyenne (690)¹², son taux de sortie après une année est légèrement plus bas que la moyenne (47% contre 52%). [Gr.9].

Gr.9



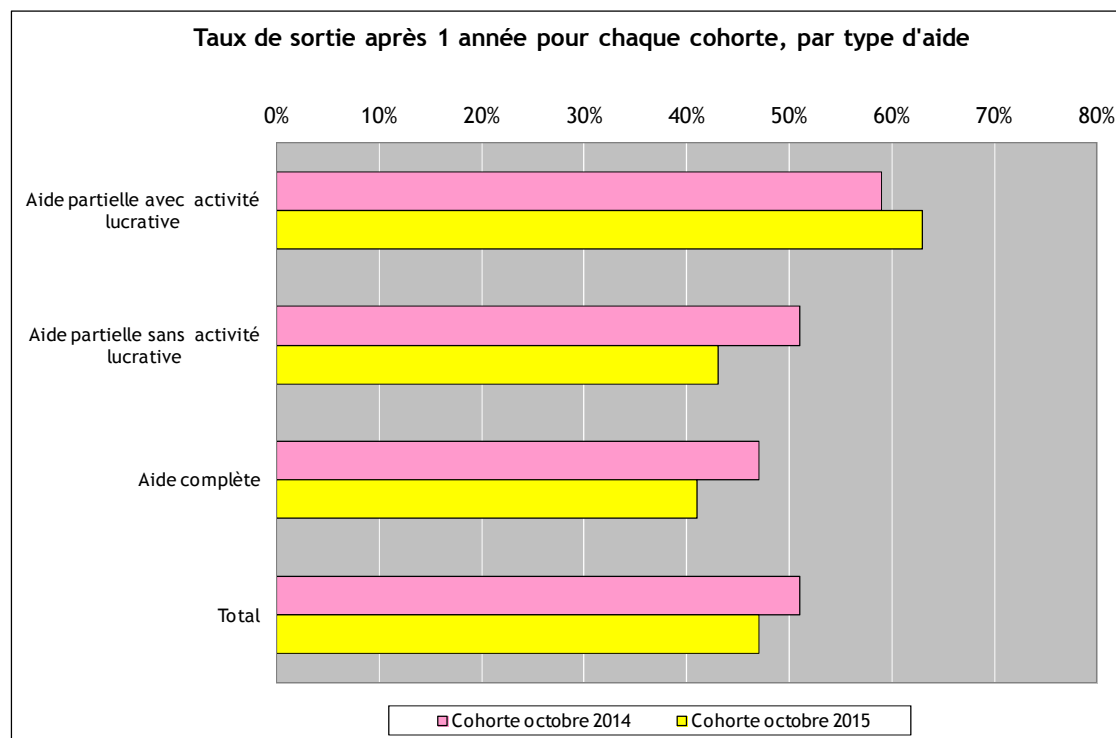
Au niveau de sa structure, la cohorte d'octobre 2015 compte plus de dossiers entrants nécessitant une aide complète du RI : 54% (368 dossiers) contre 49% (309 dossiers) une année auparavant. La proportion de dossiers entrants recevant une aide partielle RI pour compléter d'autres ressources en dehors de celles liées à l'activité lucrative (rentes, pensions alimentaires, PC, etc.) est, elle, plus élevée dans la cohorte de 2014 : 25% (156 dossiers) contre 21% (143 dossiers) l'année suivante. Dans les deux cohortes, le nombre de dossiers qui font appel au RI pour compléter des ressources liées, entre autres, à l'activité lucrative sont au nombre d'environ 150. Pour les détails, voir l'annexe 3.

Une année après leur entrée au RI, 318 des 680 dossiers de la cohorte d'octobre 2015 ont quitté le régime, soit un taux de sortie de 47%. Ce taux est inférieur à celui de la cohorte 2014 (51%) [Gr.9]. Dans le détail, la cohorte d'octobre 2015 compte proportionnellement moins de sorties pour les dossiers avec aide complète (41% contre 47% l'année précédente) et pour les dossiers d'aide partielle sans activité lucrative (43% contre 51%) et plus de sorties pour les dossiers d'aide partielle avec activité lucrative (63% contre 59%). [Gr.10].

¹¹ Source : SPAS.

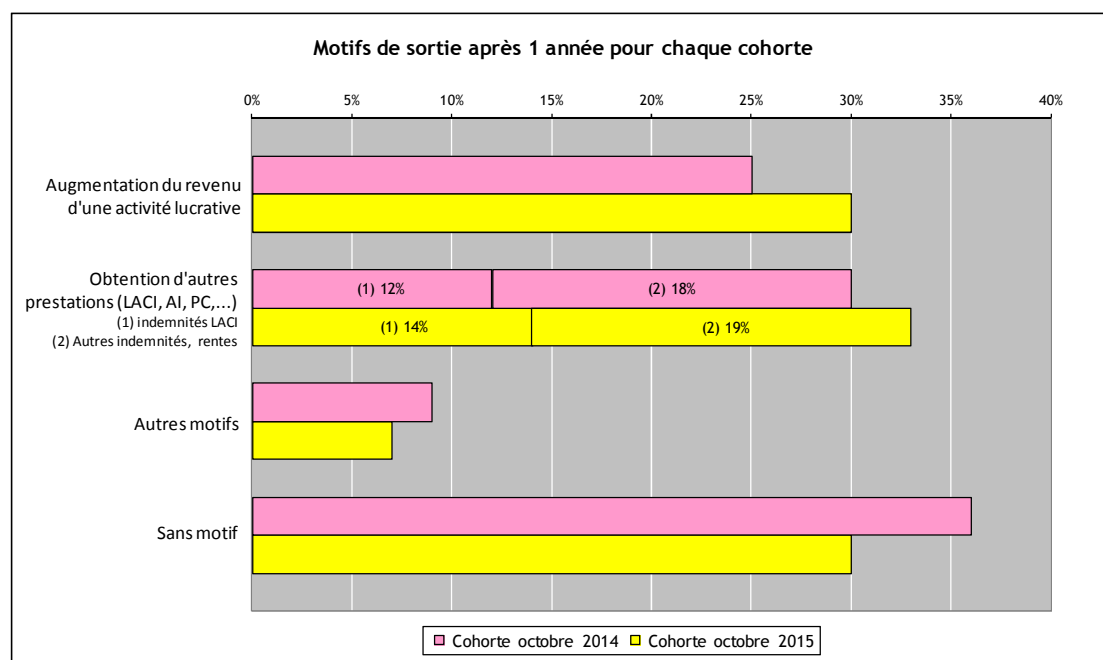
¹² Hors avril 2011

Gr.10



Concernant les motifs de sortie [Gr.11], la proportion de dossiers ayant quitté le RI pour augmentation du revenu lucratif est plus importante pour la cohorte d'octobre 2015 (30%) que pour celle de l'année précédente (25%) : cela représente respectivement 94 et 80 dossiers. Pour la cohorte 2015, 104 dossiers ont quitté le régime suite à l'octroi d'autres prestations : parmi eux, 45 dossiers ont obtenu des indemnités LACI, 25 des PC familles et 10 des PC AI. Pour une part importante des sorties (30% de la cohorte 2015), le motif n'est pas renseigné : le dossier est fermé automatiquement après deux mois sans paiement, on est sans nouvelle du bénéficiaire. Pour les détails, voir l'annexe 3.

Gr.11



Revenu d'insertion (RI), Vaud, janvier 2017



Statistique Vaud

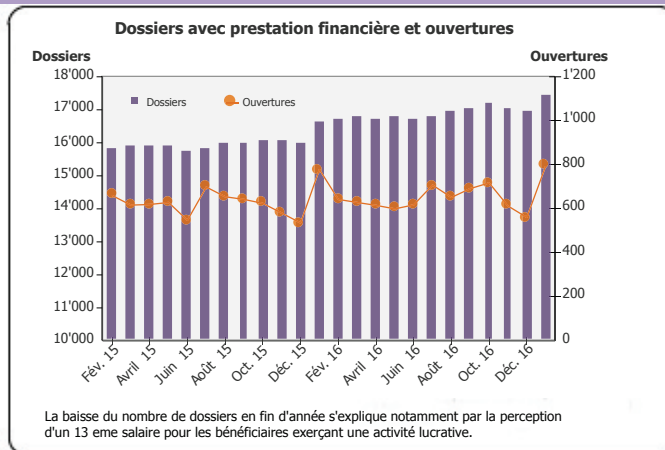
Département des finances
et des relations extérieures

Données générales	Nombre	Variation mensuelle (1)	Variation annuelle (1)
Dossiers avec prestation financière	17'474	2.8%	5.2%
Ouverture de dossiers (2)	794	41.5%	1.9%
Fermetures de dossiers, septembre 2016 (3)	638	-7.5%	4.8%
Ensemble des bénéficiaires (4)	27'112	3.5%	4.0%
Bénéficiaires, n.c. personnes à charges (5)	19'805	3.3%	4.5%
Bénéficiaires suivis par un ORP (6)	3'147	1.1%	4.5%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	2'814	-6.3%	3.7%

Dossiers avec prestation financière

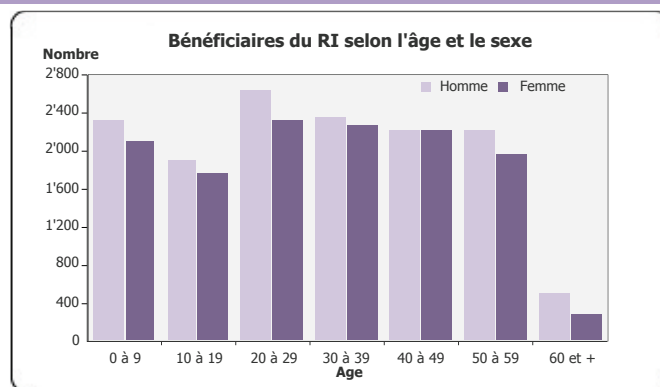
Type de ressources	Nombre	%
Sans ressources	10'279	59%
Avec ressources (7)	7'195	41%
revenus d'activité	2'640	15%
revenus liés à une mesure d'insertion	15	0%
prestations LACI	271	2%
rentes et autres prestations sociales	4'461	26%
pensions alimentaires	1'110	6%
autres ressources	547	3%

Type de ménage	Nombre	%
Personne seule	12'327	71%
Couple sans enfant	809	5%
Couple avec enfants mineurs	1'513	9%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2'799	16%
Famille avec adultes à charge	26	0%



Ensemble des bénéficiaires

Type de personne	Nombre	%
Bénéficiaire principal	17'474	64%
Conjoint ou concubin de la personne principale	2'333	9%
Mineurs à charge	7'279	27%
Majeurs à charge	26	0%



Bénéficiaires, non compris personnes à charge

	avec prestation financière		Bénéficiaires avec mesure d'insertion sociale (8)		Bénéficiaires suivis par un ORP			
	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)						
Total	19'805	100%	1'897	100%	3'147	100%	857	100%
Sexe								
Homme	10'335	52%	924	49%	2'031	65%	573	67%
Femme	9'469	48%	973	51%	1'116	35%	284	33%
Age								
Moins de 18 ans	110	1%	1	0%	0	0%	0	0%
18 à 25 ans	3'726	19%	633	33%	301	10%	80	9%
26 à 29 ans	1'968	10%	229	12%	297	9%	84	10%
30 à 39 ans	4'635	23%	457	24%	777	25%	212	25%
40 à 49 ans	4'428	22%	360	19%	871	28%	250	29%
50 à 59 ans	4'164	21%	210	11%	807	26%	214	25%
60 à 64 ans	678	3%	7	0%	94	3%	17	2%
65 ans et plus	96	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Nationalité								
Suisse	9'477	48%	772	41%	1'513	48%	430	50%
UE 27	3'706	19%	253	13%	716	23%	216	25%
Autre Europe	1'893	10%	100	5%	253	8%	66	8%
Reste du monde	4'729	24%	772	41%	665	21%	145	17%
Formation déclarée								
Scolarité obligatoire	8'484	43%	843	44%	1'422	45%	337	39%
Formation professionnelle	4'990	25%	339	18%	1'112	35%	345	40%
Maturité	866	4%	77	4%	141	4%	44	5%
Ecole prof. sup., haute école	1'499	8%	74	4%	451	14%	125	15%
Non classable/Inconnu	3'966	20%	564	30%	21	1%	6	1%

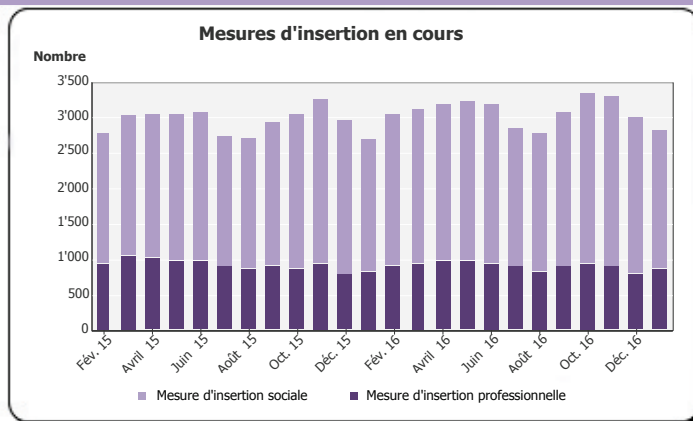
Mesures d'insertion professionnelle et sociale

Mesures d'insertion professionnelle 862

Stage professionnelle	2%
Allocation cantonale d'initiation au travail	7%
Prestation de formation (10)	61%
Emploi d'insertion	30%

Mesures d'insertion sociale 1'952

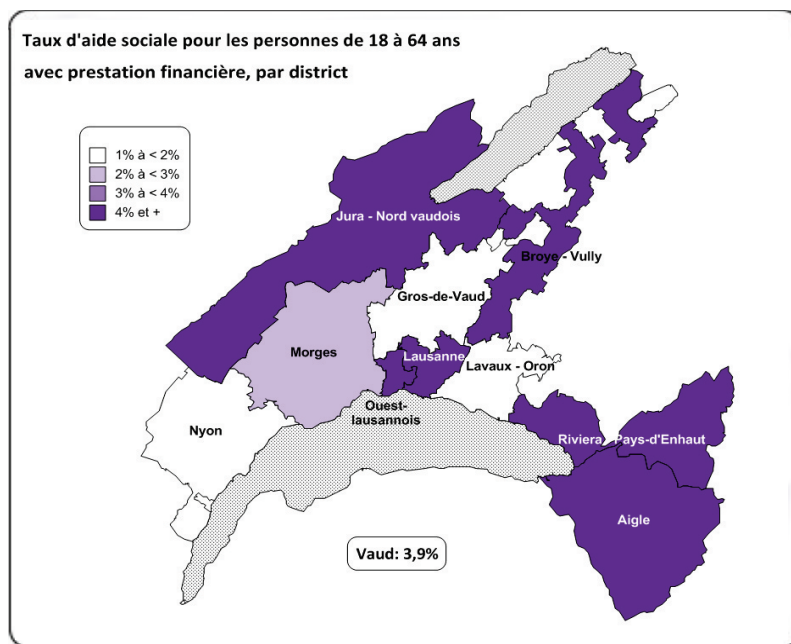
Formation (11)	57%
Restauration du lien social	9%
Préservation de la situation économique	2%
Individualisée (12)	31%



Fermeture de dossiers, septembre 2016

Principaux motifs de fermeture	Nombre	Variation mensuelle
Amélioration de la situation financière	156	-24%
dont prise ou reprise d'emploi,		
changement taux d'activité	142	-23%
Obtention autres prestations sociales	199	11%
dont indemnité LACI	45	13%
prestations complémentaires AVS/AI	26	-4%

Taux d'aide sociale (13)



Villes (14)	Jan. 16	Jan. 17
Lausanne	6.7%	6.5%
Prilly	6.0%	6.3%
Pully	2.0%	2.0%
Renens	5.2%	5.8%
Ecublens	2.8%	2.7%
Morges	3.6%	3.5%
Gland	2.2%	2.5%
Nyon	2.6%	2.7%
Montreux	5.9%	6.3%
La Tour-de-Peilz	4.8%	4.6%
Vevey	7.4%	7.4%
Yverdon-les-Bains	6.0%	6.6%
Districts		
Aigle	4.4%	4.7%
Broye-Vully	4.4%	4.7%
Gros-de-Vaud	1.7%	1.7%
Jura-Nord vaudois	4.1%	4.5%
Lausanne	6.0%	5.8%
Lavaux-Oron	1.9%	1.9%
Morges	2.1%	2.0%
Nyon	1.5%	1.6%
Ouest lausannois	4.1%	4.4%
Riviera-Pays-d'Enhaut	4.9%	5.0%
Vaud	3.8%	3.9%

- Variation par rapport au mois précédent / à l'année précédente.
- Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois.
- Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. La date de fermeture correspond au dernier mois de prestation.
- Personne vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant le mois.
- Bénéficiaire principal avec prestation financière et conjoint ou concubin de la personne principale durant le mois.
- Bénéficiaire du RI inscrit auprès d'un office régional de placement (ORP) à la fin du mois étudié.
- Un dossier peut se trouver dans plusieurs sous-catégories.
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion sociale au moins un jour durant le mois. Les mesures d'insertion sociale sont délivrées par les centres sociaux régionaux (CSR)
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion professionnelle au moins un jour durant le mois et qui est bénéficiaire du RI. Les mesures d'insertion professionnelle sont délivrées par les ORP.
- Cours, stages et mesures visant à la clarification des aptitudes professionnelles.
- Bilan de compétence et cours.
- Les mesures individualisées sont des mesures ne faisant pas partie du catalogue des mesures recommandées par le SPAS.
- Le taux d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidente permanente de 18 à 64 ans.
- Communes de plus de 10'000 habitants.

Définitions relatives à la fiche mensuelle: <http://www.stat.vd.ch/ri>

janv.2017		Tous les dossiers payés	Durée d'aide : 6 mois et moins	Durée d'aide : 7 à 12 mois	Durée d'aide : 13 à 18 mois	Durée d'aide : 19 à 24 mois	Durée d'aide : 2 à 3 ans	Durée d'aide : 3 à 4 ans	Durée d'aide : Plus de 4 ans
		Tous ménages							
couverture du besoin		n = 17 475	n = 3 420	n = 2 276	n = 1 510	n = 1 766	n = 2 002	n = 1 558	n = 4 943
0%		10 245 58.6%	2 065 60.4%	1 420 62.4%	941 62.3%	1 067 60.4%	1 161 58.0%	845 54.2%	2 746 55.6%
0.1%-25%		3 473 19.9%	444 13.0%	388 17.0%	272 18.0%	361 20.4%	442 22.1%	355 22.8%	1 211 24.5%
25.1%-50%		1 936 11.1%	426 12.5%	227 10.0%	130 8.6%	183 10.4%	216 10.8%	198 12.7%	556 11.2%
50.1%-75%		1 192 6.8%	285 8.3%	161 7.1%	115 7.6%	105 5.9%	124 6.2%	111 7.1%	291 5.9%
75.1%-100%		629 3.6%	200 5.8%	80 3.5%	52 3.4%	50 2.8%	59 2.9%	49 3.1%	139 2.8%
		Personne seule							
couverture du besoin		n = 12 326	n = 2 580	n = 1 674	n = 1 097	n = 1 241	n = 1 349	n = 1 061	n = 3 324
0%		9 376 76.1%	1 862 72.2%	1 272 76.0%	853 77.8%	959 77.3%	1 077 79.8%	798 75.2%	2 555 76.9%
0.1%-25%		1 180 9.6%	227 8.8%	151 9.0%	111 10.1%	115 9.3%	117 8.7%	109 10.3%	350 10.5%
25.1%-50%		847 6.9%	239 9.3%	120 7.2%	57 5.2%	92 7.4%	73 5.4%	79 7.4%	187 5.6%
50.1%-75%		580 4.7%	148 5.7%	92 5.5%	51 4.6%	49 3.9%	55 4.1%	44 4.1%	141 4.2%
75.1%-100%		343 2.8%	104 4.0%	39 2.3%	25 2.3%	26 2.1%	27 2.0%	31 2.9%	91 2.7%
		Couple sans enfant							
couverture du besoin		n = 809	n = 152	n = 105	n = 71	n = 82	n = 93	n = 66	n = 240
0%		378 46.7%	51 33.6%	49 46.7%	37 52.1%	41 50.0%	51 54.8%	25 37.9%	124 51.7%
0.1%-25%		111 13.7%	15 9.9%	9 8.6%	8 11.3%	12 14.6%	14 15.1%	13 19.7%	40 16.7%
25.1%-50%		134 16.6%	32 21.1%	18 17.1%	8 11.3%	10 12.2%	15 16.1%	13 19.7%	38 15.8%
50.1%-75%		106 13.1%	26 17.1%	15 14.3%	10 14.1%	9 11.0%	8 8.6%	11 16.7%	27 11.3%
75.1%-100%		80 9.9%	28 18.4%	14 13.3%	8 11.3%	10 12.2%	5 5.4%	4 6.1%	11 4.6%
		Couple avec enfant(s)							
couverture du besoin		n = 1 524	n = 275	n = 186	n = 130	n = 184	n = 195	n = 138	n = 416
0%		199 13.1%	69 25.1%	47 25.3%	28 21.5%	32 17.4%	8 4.1%	5 3.6%	10 2.4%
0.1%-25%		832 54.6%	86 31.3%	83 44.6%	65 50.0%	111 60.3%	122 62.6%	81 58.7%	284 68.3%
25.1%-50%		250 16.4%	47 17.1%	29 15.6%	18 13.8%	22 12.0%	32 16.4%	32 23.2%	70 16.8%
50.1%-75%		161 10.6%	40 14.5%	15 8.1%	15 11.5%	15 8.2%	23 11.8%	16 11.6%	37 8.9%
75.1%-100%		82 5.4%	33 12.0%	12 6.5%	4 3.1%	4 2.2%	10 5.1%	4 2.9%	15 3.6%
		Fam. monoparentale							
couverture du besoin		n = 2 813	n = 412	n = 311	n = 212	n = 259	n = 364	n = 292	n = 963
0%		291 10.3%	82 19.9%	52 16.7%	23 10.8%	35 13.5%	25 6.9%	17 5.8%	57 5.9%
0.1%-25%		1 350 48.0%	116 28.2%	145 46.6%	88 41.5%	123 47.5%	189 51.9%	152 52.1%	537 55.8%
25.1%-50%		705 25.1%	108 26.2%	60 19.3%	47 22.2%	59 22.8%	96 26.4%	74 25.3%	261 27.1%
50.1%-75%		343 12.2%	71 17.2%	39 12.5%	39 18.4%	32 12.4%	37 10.2%	39 13.4%	86 8.9%
75.1%-100%		124 4.4%	35 8.5%	15 4.8%	15 7.1%	10 3.9%	17 4.7%	10 3.4%	22 2.3%
		Tous ménages							
couverture du besoin par salaire		n = 17 475	n = 3 420	n = 2 276	n = 1 510	n = 1 766	n = 2 002	n = 1 558	n = 4 943
0%		14 828 84.9%	2 809 82.1%	1 937 85.1%	1 277 84.6%	1 510 85.5%	1 685 84.2%	1 299 83.4%	4 311 87.2%
0.1%-25%		972 5.6%	212 6.2%	104 4.6%	77 5.1%	84 4.8%	110 5.5%	98 6.3%	287 5.8%
25.1%-50%		828 4.7%	199 5.8%	113 5.0%	71 4.7%	88 5.0%	104 5.2%	83 5.3%	170 3.4%
50.1%-75%		602 3.4%	131 3.8%	84 3.7%	64 4.2%	61 3.5%	78 3.9%	63 4.0%	121 2.4%
75.1%-100%		245 1.4%	69 2.0%	38 1.7%	21 1.4%	23 1.3%	25 1.2%	15 1.0%	54 1.1%
		Personne seule							
couverture du besoin par salaire		n = 12 326	n = 2 580	n = 1 674	n = 1 097	n = 1 241	n = 1 349	n = 1 061	n = 3 324
0%		10 886 88.3%	2 240 86.8%	1 472 87.9%	974 88.8%	1 091 87.9%	1 206 89.4%	927 87.4%	2 976 89.5%
0.1%-25%		536 4.3%	128 5.0%	70 4.2%	44 4.0%	47 3.8%	48 3.6%	50 4.7%	149 4.5%
25.1%-50%		449 3.6%	118 4.6%	58 3.5%	36 3.3%	53 4.3%	47 3.5%	46 4.3%	91 2.7%
50.1%-75%		314 2.5%	65 2.5%	52 3.1%	32 2.9%	37 3.0%	34 2.5%	26 2.5%	68 2.0%
75.1%-100%		141 1.1%	29 1.1%	22 1.3%	11 1.0%	13 1.0%	14 1.0%	12 1.1%	40 1.2%
		Couple sans enfant							
couverture du besoin par salaire		n = 809	n = 152	n = 105	n = 71	n = 82	n = 93	n = 66	n = 240
0%		555 68.6%	91 59.9%	69 65.7%	50 70.4%	62 75.6%	61 65.6%	41 62.1%	181 75.4%
0.1%-25%		77 9.5%	14 9.2%	5 4.8%	5 7.0%	6 7.3%	13 14.0%	11 16.7%	23 9.6%
25.1%-50%		81 10.0%	19 12.5%	14 13.3%	8 11.3%	4 4.9%	9 9.7%	7 10.6%	20 8.3%
50.1%-75%		57 7.0%	14 9.2%	9 8.6%	4 5.6%	6 7.3%	6 6.5%	5 7.6%	13 5.4%
75.1%-100%		39 4.8%	14 9.2%	8 7.6%	4 5.6%	4 4.9%	4 4.3%	2 3.0%	3 1.3%
		Couple avec enfant(s)							
couverture du besoin par salaire		n = 1 524	n = 275	n = 186	n = 130	n = 184	n = 195	n = 138	n = 416
0%		1 095 71.9%	175 63.6%	144 77.4%	93 71.5%	139 75.5%	127 65.1%	93 67.4%	324 77.9%
0.1%-25%		150 9.8%	29 10.5%	9 4.8%	10 7.7%	17 9.2%	26 13.3%	16 11.6%	43 10.3%
25.1%-50%		130 8.5%	29 10.5%	19 10.2%	10 7.7%	16 8.7%	20 10.3%	14 10.1%	22 5.3%
50.1%-75%		113 7.4%	27 9.8%	10 5.4%	16 12.3%	8 4.3%	19 9.7%	14 10.1%	19 4.6%
75.1%-100%		36 2.4%	15 5.5%	4 2.2%	1 0.8%	4 2.2%	3 1.5%	1 0.7%	8 1.9%
		Fam. monoparentale							
couverture du besoin par salaire		n = 2 813	n = 412	n = 311	n = 212	n = 259	n = 364	n = 292	n = 963
0%		2 290 81.4%	302 73.3%	252 81.0%	160 75.5%	218 84.2%	291 79.9%	237 81.2%	830 86.2%
0.1%-25%		209 7.4%	41 10.0%	20 6.4%	18 8.5%	14 5.4%	23 6.3%	21 7.2%	72 7.5%
25.1%-50%		168 6.0%	33 8.0%	22 7.1%	17 8.0%	15 5.8%	28 7.7%	16 5.5%	37 3.8%
50.1%-75%		117 4.2%	25 6.1%	13 4.2%	12 5.7%	10 3.9%	18 4.9%	18 6.2%	21 2.2%
75.1%-100%		29 1.0%	11 2.7%	4 1.3%	5 2.4%	2 0.8%	4 1.1%	0 0.0%	3 0.3%

Couverture du besoin : part du besoin brut couverte par l'ensemble des ressources du ménage

Couverture du besoin par salaire : part du besoin brut couverte par les revenus de l'activité lucrative de l'ensemble du ménage

Annexe 3

Rapport trimestriel RI - Cohortes octobre 14 – octobre 15

		Cohorte octobre 14		Cohorte octobre 15		
		Effectifs	%	Effectifs	%	Variation par rapport à cohorte octobre 14 (points de %)
Dossiers entrants	Aide complète	309	49 %	368	54 %	+5
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative	156	25 %	143	21 %	-4
	- activité lucrative → 75%	111	18 %	125	18 %	0
	- activité lucrative 75% →	36	6 %	25	4 %	-2
	Sans paiement	12	2 %	19	3 %	+1
	Total	625	100 %	680	100 %	
Taux de sortie après 1 an	Aide complète		47 %		41 %	-6
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative		51 %		43 %	-8
	- activité lucrative → 75%		59 %		64 %	+5
	- activité lucrative 75% →		61 %		56 %	-5
	Sans paiement		54 %		63 %	+9
	Total		51 %		47 %	-4
Motif de sortie après 1 an	Augmentation revenu activité lucrative :	80	25 %	94	30 %	+5
	- reprise activité / revenu suffisant prise emploi / taux activité	77	24 %	91	29 %	+5
	- revenu autre membre dossier / suite mariage	3	1 %	3	1 %	0
	Obtention autres prestations :	95	30 %	104	33 %	+3
	- indemnités LACI	38	12 %	45	14 %	+2
	- rentes / autres indemnités	57	18 %	59	19 %	+1
	Autres motifs	30	9 %	24	7 %	-2
	Sans motif :	113	36 %	96	30 %	-6
	- interruption volontaire	10	3 %	8	3 %	0
	- sans nouvelle	37	12 %	39	12 %	0
	- sans date ni motif	11	4 %	13	4 %	0
	- fermeture automatique	55	17 %	36	11 %	-6
	Total	318	100 %	318	100 %	